



QUEL BUDGET POUR LE TOGO EN 2017?

**SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
DU TOGO**

**ELECTION DE DONALD TRUMP : QUELLES
PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE**

DOING BUSINESS 2017 : LES NOUVEAUTES

SOMMET SUR LA SECURITE MARITIME

**ECONOMIE VERTE EN AFRIQUE : DEFIS ET
OPPORTUNITES**

**BILAN DE LA
COP22**

**MOBILE BANKING AU
TOGO : NOUVEAUTE**

MISSION DE CONSULTATION DU FMI

QUEL BUDGET POUR LE TOGO EN 2017?

Selon le FMI, le Togo devra enregistrer une croissance économique de 5% en 2016, contre 5,3% en 2015. L'institution avait déjà prévu un taux moyen de 5,5 % pour la période 2015-2018. Cette nouvelle prévision s'explique par « une forte augmentation de la production agricole amoindrie par une contraction des investissements publics, un recul de la croissance chez les partenaires commerciaux et le détournement du trafic portuaire vers d'autres ports de la région ». Toutefois, estime le FMI, l'économie togolaise devrait enregistrer une croissance graduelle pour se situer à 5,6% à l'horizon 2021, tirant avantage de l'amélioration du réseau de transport et des gains de productivité dans le secteur agricole.

La dette publique est passée de 48,6% du PIB en 2011 à 75,4% en 2015 soit une augmentation de 5% au plafond de 70% fixé par la commission de l'UEMOA.

Les prévisions budgétaires togolaises, pour 2017, s'équilibrent en ressources et en charges à 1 218, 7 milliards. Les ressources sont estimées à 1218, 7 milliards contre 962, 8 milliards en 2016, soit une hausse de 26, 6 % par rapport à 2016. Les recettes budgétaires, chiffrées à 806, 5 milliards contre 750 milliards en 2016 sont en hausse de 7, 5 % et les recettes de trésorerie prévues à hauteur de 412, 2 milliards en 2017 contre 212, 8 milliards en 2016 sont en augmentation de 93, 7 %. Les dépenses budgétaires 2017 se chiffrent à 839,8 milliards contre 808,1 milliards en 2016, soit un accroissement de 3,9% et les charges de trésorerie à 378,9 milliards de FCFA en 2017 contre 194 milliards en 2016, soit une augmentation de 95,3%.

Le Togo compte bien poursuivre sa politique et les réformes fiscales, notamment l'élargissement de la base fiscale « visant à desserrer l'étau sur les grandes entreprises, de même que la recherche de nouvelles niches fiscales et la politique d'innovation fiscale, permettant d'améliorer le taux de pression fiscale qui se chiffrait à 22, 1 % en 2017.

SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2015 ont été respectivement de -0,3 point, 2,1 points et 3,5 points.

Du côté de la demande en 2015, la croissance a été essentiellement portée par la consommation finale privée et l'investissement public. La consommation finale a connu une progression de 10,0% contre 3,0% en 2014 portée par ses deux composantes. La consommation finale privée a connu une hausse de 9,0% contre 4,3% en 2014. La consommation finale publique, a enregistré une hausse de 16,1% contre une baisse de 4,3% en 2014. La hausse de la consommation finale des Administrations publiques est imputable à l'augmentation de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services ont enregistré une hausse de 2,8% en 2015. Les importations de biens et services régressent de 13,6% par rapport à 2014.

Au 4^{ème} trimestre 2016, l'inflation a reculé de 1% par rapport au trimestre précédent alors qu'elle est restée nulle au niveau de l'UEMOA.

Le taux débiteur moyen au Togo repart en hausse et s'établit à 8.76% en septembre contre 7.48% le mois précédent. La même tendance est observée au niveau du taux créditeur moyen qui s'établit à 5.81% contre 5.59 % précédemment.

**ELECTION DE DONALD
TRUMP : QUELLES
PERSPECTIVES POUR
L'AFRIQUE**

L'élection de Donald Trump avait fait plonger les marchés mondiaux à des niveaux record, avant une reprise progressive dans les jours qui ont suivi. Pour l'Afrique, cette élection est toujours source d'incertitude quant à la stratégie économique directe qui sera adopté par Trump vis-à-vis d'elle. Car ce dernier a fait des promesses de campagne, qui se présentent comme des menaces pour les économies d'Afrique subsaharienne.

Le premier risque est celui de la déconstruction du projet nourri par l'administration Obama dans le cadre de son forum économique US-Africa Business Summit. De nombreux projets, notamment dans le secteur de l'énergie, risquent donc de s'arrêter net à leurs niveaux actuels. Un total de 21 milliards \$ de promesses d'investissements a quand même été obtenu dans le cadre de ces rencontres.

Une de ses promesses principales est celle de réduire les importations chinoises aux USA et de contraindre les entreprises américaines de rapatrier leurs bases de production afin de retrouver les emplois perdus par les ouvriers américains. La conséquence directe de l'application d'une telle décision serait le ralentissement de la

grande usine chinoise, d'autant plus si, à la suite des USA, les Européens adoptaient également une logique de protectionnisme. Cette situation entrainerait naturellement une baisse de la demande chinoise en matières premières. Outre la baisse des cours des matières premières, qui réduirait encore un peu plus les revenus des pays subsahariens, se poserait alors le problème de la dette africaine à l'égard de la Chine, souvent garantie par des réserves de ressources minières. Ces dernières années, la Chine a commercé avec une Afrique peu endettée. Dans un tel scénario, elle pourrait avoir à gérer des partenaires en situation de défaut.

Par ailleurs Trump a promis de relancer les grands travaux d'infrastructures et de reconstruire l'Amérique « *pour lui faire retrouver sa grandeur* ». Ce projet comporte pour l'Afrique, des menaces et des opportunités. La bonne nouvelle c'est que ces projets nécessiteront d'importantes ressources en acier (fer) ou encore du cuivre pour les installations de câbles. Cela pourrait donc doper la demande de ces minerais, et avec les prix permettant à des pays comme la Zambie ou la RDC de renouer avec de meilleurs revenus d'exportation.

Toutefois, l'effet inverse est plus pervers. Des analystes estiment que, pour mettre efficacement en œuvre ce projet, le gouvernement américain va non seulement payer plus de salaires mais aussi creuser son déficit budgétaire. Dans les deux cas la conséquence directe sera une envolée de l'inflation aux USA, ce qui devrait contraindre logiquement à des politiques conservatrices de la part de la Réserve Fédérale américaine. Sa présidente Janet Yellen a déjà annoncé pour bientôt, la fin des politiques monétaires assouplissantes suite au repli du chômage aux USA. En terme simple, le dollar va repartir à la hausse,

entraînant une dégradation supplémentaire des pouvoirs d'achat en Afrique subsaharienne où les économies peu intégrées, sont tournées vers la consommation de biens et services importés.

On assiste déjà une rareté des devises extérieures pour certains pays, ce qui se traduit par des contractions de croissance économique. Même là où la croissance est robuste, elle se fait au détriment d'une balance des paiements fortement déficitaire.

Enfin, Trump a toujours affiché son scepticisme à l'égard des changements climatiques. Il a promis de renouer avec la dérégulation des secteurs pétroliers et gaziers aux USA. Une orientation qui est renforcée par son intention de mettre un mur avec le Mexique et de dénoncer les traités de libre-échange qui lient les pays d'Amérique du Nord. Dans ce contexte, le pétrole mexicain perdrait un important marché et viendrait doper l'offre mondiale. Celui du Venezuela deviendra un nouveau concurrent, et les ventes africaines qui dopent le volume des transactions dans le cadre de l'African Growth Opportunities Act (AGOA) vont diminuer. Les dommages collatéraux que vivent des pays comme le Nigéria, l'Angola ou le Mozambique risquent de se multiplier, avec des risques d'instabilité socio-politique.

DOING BUSINESS
2017 : LES
NOUVEAUTES

Le 14ème rapport Doing Business de la Banque mondiale sur l'amélioration du cadre des affaires comptant pour l'année 2017 a été rendu public. Cette année, le

rapport a intégré des données relatives à l'égalité hommes-femmes dans trois de ses indicateurs: la création d'entreprise, le transfert de propriété et l'exécution des contrats. Il étend aussi la méthodologie de l'indicateur relatif au paiement des taxes et impôts, pour couvrir les procédures de traitement des déclarations, telles que les remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les contrôles fiscaux et les recours administratifs.

Le Togo se classe au 154ème rang sur les 190 pays et occupe le 28ème rang en Afrique.

Le Togo s'est distingué par : la réduction du nombre de procédures pour la création d'entreprise de 6 à 5 ; la réduction du prix de raccordement d'électricité de près de 3.5% ; la réduction du temps de traitement et de paiement d'impôt qui passe de 270h à 216h ; le Togo a amélioré le taux de recouvrement de 27,9 à 30,8 cent/dollar au cas où il y a insolvabilité.

Selon le rapport, plusieurs économies de la zone Afrique ont mis en œuvre au moins quatre (4) réformes. Le Niger, 26ème sur le plan africain et 150ème au plan mondial, est le premier réformateur en Afrique avec six (6) réformes mises en œuvre. Ensuite vient le Kenya avec cinq (5) réformes mise en œuvre.

Ces deux (2) premiers pays réformateurs en Afrique sont suivis par la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Rwanda, le Sénégal et le Togo qui ont mis en œuvre chacun quatre (4) réformes.

L'Île Maurice, 49ème au rang mondial, est le premier pays africain. Il est suivi du Rwanda (56ème), du Botswana (71ème) et de l'Afrique du sud (74ème).

SOMMET SUR LA SECURITE MARITIME

43 pays africains, réunis à Lomé à l'initiative de l'Union Africaine, ont adopté le 15 Octobre 2016 une charte afin d'assurer une meilleure sécurité des côtes, financer un fond spécial et protéger l'environnement. La Charte de Lomé, qui doit encore être ratifiée, doit contraindre les Etats signataires à «créer un fonds de sécurité et de sûreté maritimes», mais aussi faciliter «l'accès aux informations», grand point noir dans la lutte contre les trafics maritimes en Afrique.

Le manque de coopération, notamment d'échange d'informations entre les différents pays, est un grand avantage pour les pirates et les contrebandiers qui peuvent passer d'une zone territoriale à l'autre sans être inquiétés.

Cependant, nous voyons depuis ces dernières années un intérêt grandissant pour les mers, et notamment pour « l'économie bleue ».

En effet, «l'économie bleue» a été le point central des discussions dans la capitale togolaise. Avec un total de 13 millions de km² de zones économiques maritimes et 17% des ressources mondiales en eau douce, les eaux représentent réellement une opportunité de développement durable pour l'Afrique. Aussi 90% des importations et exportations du continent transitent par la mer et un nombre important des corridors commerciaux maritimes les plus stratégiques se trouvent dans l'espace maritime africain.

Transports maritimes, ports, pêches industrielles, etc. sont des secteurs économiques largement dominés par des intérêts internationaux qui échappent au continent. Si l'Afrique développe son

économie maritime, elle parviendra plus facilement à financer sa propre sécurité. Car le manque de financement est un problème auquel sont régulièrement confrontés les pays africains pour la mise en œuvre de leurs projets.

Surtout que l'Afrique est plus exposée que les autres continents parce qu'elle a très peu de compétences et de moyens pour faire face à cette situation.

18 pays étaient représentés par leur chef d'Etat, sur les 54 pays que compte l'Union africaine. Toutefois bien qu'il y ait une réelle volonté de ceux qui ont signé cette charte, ils doivent mettre tout en œuvre pour que cette charte soit ratifiée, afin qu'elle devienne contraignante. C'est un impératif essentiel que de traduire les initiatives en résultats concrets.

ECONOMIE VERTE EN AFRIQUE : DEFIS ET OPPORTUNITES

L'économie verte s'inscrit dans la logique des réflexions en cours sur les modèles d'économies durables qui se proposent de conjuguer à la fois croissance, développement sociétal et protection des ressources naturelles.

En ce sens, elle est affichée comme une solution pertinente pour mobiliser le secteur privé dans l'atteinte des objectifs du développement durable, notamment sur le continent africain alors que celui-ci se trouve à la croisée des défis et des potentiels d'actions.

Ce n'est un secret pour personne que les économies africaines reposent principalement sur les ressources naturelles

dont les États peuvent tirer avantage en favorisant des activités vertes qui valorisent et perpétuent ce capital car celles-ci, en plus de créer de nouveaux marchés, elles favorisent également la création d'emplois. Par ailleurs, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), investir 2% du PIB mondial d'ici 2050 dans des secteurs cibles comme l'agriculture et l'énergie permettrait à l'échelle globale, d'accélérer la croissance économique. La transition vers une économie verte est donc inéluctable sur le continent africain, si l'on désire améliorer la croissance économique.

Pour autant, le manque de financement pourrait être un frein dans la mesure où il représente un véritable défi. Des institutions financières publiques, des fonds souverains et des banques de développement ont également commencé à orienter une partie de leurs investissements dans l'économie verte favorisant son développement bien qu'il soit encore modeste.

Cependant, ces fonds en faveur de l'économie verte, sont encore insuffisants pour entamer une véritable transition verte et s'adapter au changement climatique. En effet, les pays africains ont besoin, selon les Nations unies, de 45 milliards € par an. Une facture salée qui pourrait être renforcée par le recours à des sources complémentaires de financements prévisibles tels que des taxes sur le transport et les transactions financières dans les pays développés. Rien de plus naturel, notamment lorsque l'on sait que l'Afrique ne contribue qu'à 4% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

Les États africains pourraient ainsi limiter les dépenses et les investissements dans les domaines qui épuisent les ressources naturelles pour les rediriger dans les activités vertes comme le tourisme durable, d'agriculture biologique et d'énergies

renouvelables qui présentent fort potentiel. Les activités vertes bénéficieront également d'autres avantages comme par exemple, des gouvernements agissant sur le cadre réglementaire en ne soumettant pas ces activités à des régimes fiscaux rigides grâce à des exemptions fiscales, des crédits d'impôts, la mise en place des systèmes de subvention bien orientés ou de fonds nationaux alimentés par les activités à fortes externalités négatives, etc. Autant de mesures qui seraient encourageantes pour promouvoir une économie verte encore fragile.

Mais une question persiste : comment gérer rapidement les Fonds d'investissement sur le continent ? Car beaucoup de fonds d'investissement veulent investir en Afrique, mais ce n'est pas toujours évident de trouver les équipes de gestion qui ont la connaissance et peut-être même parfois la rigueur pour gérer plusieurs millions de dollars d'investissements.

BILAN DE LA COP22

Profitant de la COP 22, le protocole de Paris, qui a pour objectif principal de faire face au défi posé par les changements climatiques, est entré en vigueur le 04 novembre 2016. Les pays signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour maintenir le réchauffement climatique à moins de 2°C qui est considéré comme la limite de la sécurité, au-delà de laquelle le changement climatique est susceptible de devenir catastrophique et irréversible. Cependant les restrictions imposées par l'accord de Paris ne sont pas contraignantes, en revanche, le cadre de l'accord, qui comprend un mécanisme pour évaluer périodiquement ces promesses, est contraignant.

Plusieurs mesures ont été annoncées pendant cette COP22 pour accélérer le processus

lancé par le protocole de Paris en 2015. On peut noter l'avancée de deux ans de la rédaction du règlement de l'accord de Paris, ou "manuel d'opération", dont la date d'achèvement a été fixée à 2018 au lieu de 2020 par les pays signataires. En outre il a été rappelé le respect de l'engagement des pays riches de mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020, ou même avant, pour soutenir les projets d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique. Plus de 81 millions de dollars ont déjà été promis par les pays au Fonds pour l'adaptation, dépassant ainsi son objectif pour l'année.

Toujours en matière de financements, les pays se sont engagés à Marrakech à verser plus de 23 millions de dollars au Centre et réseau des technologies climatiques, et le Fonds vert pour le climat a approuvé deux plans d'aide pour le Libéria et le Népal, à hauteur de 2,2 millions et 2,9 millions de dollars. Une vingtaine d'autres propositions pour l'adaptation devraient bientôt être approuvées.

Le Fonds d'investissement de Marrakech pour l'adaptation (MICA) a également été lancé à cette occasion. Doté de 500 millions de dollars, ce fonds a été lancé en partenariat avec The Lightsmith Group (États-Unis), BeyA Capital (Afrique), et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

A noter également que des dizaines d'initiatives et de nouveaux outils d'évaluation sur l'énergie, les villes, les forêts, l'eau, les transports, les entreprises, les océans ou encore l'agriculture ont été lancés pendant la COP22.

Rappelons que la COP23, sera organisée par les îles Fidji à Bonn en Allemagne (pour des questions logistiques) et permettra de mettre le curseur sur les conséquences du réchauffement climatique sur les petits États insulaires. En 2018, c'est la Pologne qui accueillera la COP24.

MOBILE BANKING AU TOGO : NOUVEAUTE

Orabank Togo a annoncé le lancement d'une offre de terminaux de paiement électronique (TPE). Ce service innovant permet aux PME, PMI et très petites entreprises (commerçants, professions libérales, artisans, etc.) d'accepter les paiements par carte bancaire grâce à un lecteur de carte jumelé à un terminal mobile (smartphone ou tablette) au moyen d'une connexion sécurisée Bluetooth, à la fois sur place et hors de leurs commerces.

Le dispositif est disponible sous trois modèles qui fonctionnent en 2G, 3G, wifi et Bluetooth. Les services financiers proposés sont, entre autres, le paiement avec ou sans carte, l'édition des rapports de transaction, l'annulation de paiement, la pré-autorisation, la télécollecte automatique, etc. Dès leur souscription, Orabank fournira aux utilisateurs le matériel et l'application à installer sur leur smartphone ou tablette ainsi qu'une formation. Pour opérer le paiement, le détenteur du TPE mobile ouvre son application, y saisit les données de paiement puis demande à son client d'introduire sa carte bancaire dans le lecteur et de saisir son code confidentiel. Les terminaux de paiement sont utilisables 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de garantir une continuité de service.

Outre la sécurisation des transactions et la réduction des coûts liés au vol d'argent dans les caisses, cette solution, certifiée par Visa et Mastercard, permet de simplifier la comptabilité grâce à la traçabilité des paiements, de mettre en œuvre un système de relation client sophistiqué et d'augmenter les ventes. En effet, les clients consomment 30% de plus avec les cartes bancaires, selon différentes études de consommateurs. Cette solution innovante était jusqu'alors inexistante en Afrique de l'Ouest et Centrale.

MISSION DE CONSULTATION DU FMI

L'économie togolaise a progressé à un rythme soutenu ces dernières années. Selon le FMI, avec l'impact relativement modéré de la baisse des cours des matières premières et d'un resserrement des conditions financières mondiales, l'économie togolaise a enregistré une croissance de 5,3 % en 2015 avec une inflation se situant à 1,8 % en 2015. Les initiatives d'investissement public et les augmentations de la productivité dans le secteur agricole ont été les facteurs clés de la croissance.

Dans le même temps, la dette publique, incluant l'encours de la dette des entreprises publiques, s'est accrue, passant de 48,6 % du PIB en 2011 à 75,4 % du PIB en 2015 - le plafond fixé par la commission de l'UEMOA pour la dette publique totale est de 70 % du PIB - reflétant l'impact des investissements dans l'infrastructure publique qui ont été financés aussi bien par l'emprunt intérieur que par l'emprunt extérieur. Certes, les acteurs économiques reconnaissent que ces investissements étaient nécessaires pour résorber les déficits en infrastructures de transport, mais les règlements importants du service de la dette, notamment les préfinancements, ont exercé des pressions croissantes et importantes sur le budget.

Selon le FMI la croissance en 2016 sera de 5% due notamment à une forte augmentation de la production agricole amoindrie par une contraction des investissements publics, un recul de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux et le détournement du trafic portuaire vers d'autres ports de la région. L'économie togolaise devrait donc enregistrer une croissance graduelle pour se situer à 5,6 % à l'horizon 2021, tirant avantage de l'amélioration du réseau de transport et des gains de productivité dans le secteur agricole. Le secteur privé devrait jouer un rôle croissant en tant que moteur de

la croissance. L'inflation restera modérée dans les années à venir selon les prévisions.

Pour le FMI, la réduction de la dette publique à un niveau soutenable est un objectif réalisable à moyen terme, si l'engagement renouvelé des autorités en faveur de la viabilité de la dette perdure. Les autorités envisagent de leur côté de réduire les dépenses en capital financées sur ressources intérieures et d'établir des partenariats avec le secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers pour continuer à améliorer l'infrastructure. Si cet engagement perdure avec l'amélioration de l'orientation budgétaire, la dette publique baisserait de 75,4 % du PIB en 2015 à 56,4 % à l'horizon 2021 selon les prévisions.

Les principales réformes structurelles porteront sur l'exploitation des fondements existants à l'Office Togolais des Recettes (OTR) pour moderniser l'administration fiscale, l'accélération de la mise en œuvre des mesures clés relatives à la gestion des finances publiques, y compris l'amélioration de la gestion de la dette et des investissements publics. Dans le secteur financier, une application plus rigoureuse du cadre réglementaire en vigueur se révèle nécessaire. Les banques qui ne sont pas actuellement en conformité totale avec les normes prudentielles doivent prendre des mesures correctives immédiates. La stabilité financière du secteur de la microfinance doit également être améliorée, à commencer par le renforcement des capacités de l'organe chargé de la supervision des établissements de microfinance au sein du ministère des Finances.

Toutefois les actions pour réduire la dette publique pourraient se traduire par des réductions massives de dépenses d'investissements et la hausse des contributions fiscales qui pourraient pénaliser le secteur privé. La conséquence directe serait la réduction du pouvoir d'achat de la population.

Néanmoins il faut signaler que le Togo s'est engagé à améliorer sa « politique économique », en réorientant ses priorités pour qu'à terme le pays puisse atteindre des niveaux de croissance supérieure à 7% pouvant garantir une croissance durable et inclusive qui profitent aux populations vulnérables.